



## Pension alimentaire avec garde exclusive d'un des 2 enfants

Par **pafolaguep**, le **14/04/2008** à **11:28**

Bonjour,  
voilà mon souci  
mon ami vient de passer en conciliation  
nous vivons ensemble depuis 3ans et demi  
il est séparé de son ex depuis et lui laissait la garde de ses deux enfants jusque là  
aujourd'hui depuis décembre dernier(nous avons pris un logement plus grand), nous avons à  
notre charge en garde exclusive son fils de 14ans convenu avec son ex  
son autre fille de 11ans vit chez elle  
nous alternons les week end de garde 1sur 2 et les vacances scolaires 1semaine sur deux  
de sorte que les enfants soient ensemble  
donc lors de la conciliation le juge a décidé de fixer la pension a 300euros par mois au frais  
de mon ami et un provision ad litem de 1000e frais remboursement des frais d'avocat de son  
ex  
mon ami gagne 1600euros a un credit de 150euros  
moi je gagne 1800euros  
son ex gagne 1200euros avec apl et alloc 1700euros en tout  
nous avons des charges fixes normalement prises en compte lors du jugement 800euros  
chacun a peu près (1000e pour mon ami)  
nous devons prévoir également le coût de la prise en charge de son fils cantine vetements etc  
pas pris en compte lors de la conciliation (ce que nous a dit l'avocat "le juge n'en tient pas  
compte lors de la conciliation" (???)  
alors j'aimerais savoir s'il est possible que le juge se soit trompé quelquepart car ceci nous  
semble injuste compte tenu de nos revenus et du fait que l'on ai chacun un enfant à charge la  
pension nous paraît très élevée a t il omis quelque chose?ou l'avocat s'est il mal expliqué?  
dispose t on d'un recours? peut on envoyer un courrier au jaf expliquant notre

incomprehension?de plus son avocat n'a pas l'air d'être très efficace non plus? il n'a jamais vraiment discuté de quoi que se soit avec mon ami ?quelles pièces fournir?!l'avocat ne savait même pas lors de l'audience de conciliation ce que signifiait ad litem!!!!peut on changer d'avocat en cours de divorce? nous sommes un peu perdus dans tout ça

il y a 3ans lors de la fixation d'une pension pour participation au mariage elle avait été fixée a 650e (200e chaque enfant et 100e pour son ex avec 150euros de remboursement crédit dont son ex s'était engagée à payer la moitié soit 75e)  
avec 1600euros de salaire mon ami ne lui restait plus grand chose à la fin du mois très déçu déjà